



Colloque de droit pénal

Organisé par le SAF, avec la participation de l'ordre des avocats du barreau de Marseille

Thème : LA JUSTICE FAIT DE LA PEINE

Samedi 13 et dimanche 14 mai 2017 - Marseille

Maison de l'avocat – CARSAM 49 rue Grignan 13006 Marseille

PROGRAMME

Samedi 13 mai

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Allocutions : **Geneviève MAILLET**, bâtonnière du Barreau de Marseille

Laure DAVIAU, présidente de la section SAF Marseille

Bertrand COUDERC, président du SAF

Propos introductifs : **Emeline GIORDANO**, avocate au barreau d'Aix-en-Provence, responsable de la commission pénale du SAF

9h15 -12h30 : Un sens à la peine

Modérateur : Emeline GIORDANO

- **Evolution des objectifs et des modalités**
Intervenant : un professeur d'université
- **Que dit la peine, que veut la peine ? (regards croisés)**
Nicolas FRIZE, responsable du groupe de travail LDH « prison »
Benoit DAVID, président de l'association « Ban Public », avocat au barreau de Paris, SAF Paris
- **La couleur de la peine**

12h30-13h45 : déjeuner

14h-17h30 : La fabrique de la peine

Modérateur : Elodie TUAILLON-HIBON, avocate au barreau de Paris, SAF Paris

- **Le choix de la peine : facteurs procéduraux, le rôle du parquet**
Gildas ROUSSEL, maître de conférences en droit privé à l'université de Brest
- **Le choix de la peine à l'audience (regards croisés)**
Gildas ROUSSEL, maître de conférences en droit privé à l'université de Brest
Laurence BLISSON, juge d'application des peines, Secrétaire générale du Syndicat de la magistrature
- **La peine aux assises (regards croisés)**
Intervenants : un président de Cour d'assises et un sociologue

❖ **Cocktail dinatoire au restaurant « La Cour du Palais » suivi d'une soirée festive avec animation DJ**

Dimanche 14 mai, 9h30-12h30 : Punir ? Autrement ?

Modérateur, propos introductifs : Catherine GLON, avocate au barreau de Rennes, SAF Rennes

- **Pourquoi la France échoue**
Intervenant : un représentant de l'administration pénitentiaire
- **Expériences étrangères**
Matthieu QUINQUIS, élève-avocat EFB Paris, ancien responsable du GENEPI
- **La justice restaurative**
Samantha ENDERLIN, responsable communication APCARS

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011 - SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75
Durée de la formation : dix heures

PRISE EN CHARGE FIF-PL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF PL - 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél : 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 - Consulter le site : <http://www.fifpl.fr>
(Critères de prise en charge, imprimé de demande)

Pour valider la formation et la prise en charge FIF PL, Il sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin et l'après-midi.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au SAF 34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS
Tél. 01 42 82 01 26 saforg@orange.fr Lesaf.org

Nom :Prénom :

Adresse :

CP.....Ville.....

Tél..... mail.....

Barreau ou activité professionnelle

Participera au colloque de droit pénal du SAF à Marseille les 13 et 14 mai

Avocat adhérent SAF : 130 € TTC

Avocat non adhérent SAF ou autre public : 170 € TTC

Elève avocat, étudiant : entrée libre *dans la limite des places disponibles inscription préalable auprès du SAF*

Les frais d'inscription ne comprennent ni le repas (buffet sur place), ni la soirée festive :

Participera au déjeuner (en sus) : 20 €

Participera à la soirée festive (en sus) : 50 €

Règle la somme totale de à l'ordre du SAF

**ATTENTION : INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE
AVANT LE 5 MAI 2017**